**Assistant de sécurité et accompagnateur de détention: découvrez les fonctions**

Chère/Cher collègue,

En tant qu'agent pénitentiaire, vous jouez un rôle-clé dans la vie des gens et dans la société. La détention doit être sûre mais elle doit avant tout avoir un sens. La société attend plus qu'avant que les prisons préparent les détenus à leur réinsertion. Pour y parvenir, nous devons adapter la façon dont nous travaillons depuis des années.

Le contenu actuel de la fonction est fortement axé sur la sécurité. De nombreux collègues parviennent à encadrer les détenus, en plus d’exécuter leurs tâches en matière de sécurité, mais ce n’est pas évident. De même, l'attente croissante en matière d'accompagnement des détenus, tant de la part des services des communautés que de notre propre administration, renforce le besoin de spécialisation. C’est la raison pour laquelle, dans l’avenir, une **distinction** sera établie entre les fonctions axées sur les **tâches en matière de sécurité** d’une part et les fonctions axées sur les **tâches d'accompagnement** d'autre part. Deux nouvelles fonctions seront créées, celle d'**assistant de sécurité** et celle d'**accompagnateur de détention.**

À l'automne 2022, la prison de **Haren** sera la première à introduire cette nouvelle façon de travailler.

 ***Une mission commune, des accents différents***

L'accompagnateur de détention et l’assistant de sécurité se complètent et veillent ensemble à un bon **équilibre** entre le besoin de sécurité et l'accompagnement, et donc à une **sécurité dynamique**. Ils exécutent tous deux des procédures de sécurité, interviennent dans les situations de crise et sont un point de contact pour les détenus, les collègues, les visiteurs, etc. Cette mission leur est commune.

Que font-ils d'autre ? L'assistant de sécurité est la carte de visite de l’établissement à l'accueil et il assure également des **missions de contrôle et d’observation**, particulièrement en ce qui concerne la périphérie de la prison. L'accompagnateur de détention est le **premier point de contact et de soutien du détenu** et, en collaboration avec les collègues d’autres services, il se consacre davantage à l’encadrement et à la motivation, il oriente vers les services appropriés et il rend des avis sur le parcours de détention et de reclassement.

La relation de soutien de l'accompagnateur de détention aux détenus contribue à la création d’un **bon climat de vie** dans la prison, à la **sécurité** et donc à un **climat de travail plus agréable** pour vous. Dans des prisons à l’étranger et dans les centres fermés pour illégaux dans notre propre pays, ces différents profils sont déjà au travail depuis longtemps. Les détenus acceptent mieux les règles, il y a moins de tensions et finalement, moins d’incidents liés à l'agressivité (tant entre les détenus qu’entre les détenus et le personnel). Il s’agissait pour nous d’un facteur déterminant en faveur du choix de cette approche novatrice.

 ***Votre choix en tant qu’ASP***

Vous êtes ASP ? Pour l'instant, tout reste inchangé. Mais à l'avenir, votre travail quotidien changera et vous aurez la **possibilité de faire un choix**: assistant de sécurité ou accompagnateur de détention.

Vous aimez surtout observer, procéder à des contrôles et accueillir les visiteurs ? Alors, il est préférable que vous deveniez assistant de sécurité et que vous receviez une formation adaptée pour cette fonction. Votre journée n’est bonne que si vous avez vraiment aidé un détenu ou si vous l’avez orienté vers un service approprié ? Alors, vous pourrez dans l’avenir participer à une sélection pour le poste d'accompagnateur de détention et suivre une formation. Grâce aux nouvelles fonctions, vous pourrez **mieux vous consacrer aux tâches que vous aimez accomplir et dans lesquelles vous êtes bon**. Vous gagnerez de l’expertise dans ce que vous faites et vous pourrez retirer encore plus de satisfaction de votre travail.

Ce projet s’étendra sur **plusieurs années**. Pour la plupart d’entre vous, ce choix n’est donc pas encore pour tout de suite. Le projet est dans sa phase initiale. Toutefois, nous voulons vous informer étant donné que la concertation sociale sur le sujet débutera après l’été. Des thèmes importants comme la formation, le développement de la carrière et la rémunération sont à l'agenda de cette concertation.

 ***Tenez-vous au courant***

Nous vous tiendrons évidemment au courant de ce changement et nous vous informerons de l'avancement du projet et du déroulement de la concertation sociale. Vérifiez vos **e-mails** et consultez régulièrement notre **intranet** !

À l’issue de la concertation sociale formelle, vous pourrez poser vos questions à un point de contact central.

Bien à vous,

**Rudy Van De Voorde Sarah Blancke***Directeur général EPI Directeur du service d’encadrement P&O*